

RESOLUTIONS

Les représentants des Organisations internationales, les experts et les délégués des Comités Nationaux, réunis par le Conseil International des Monuments et des Sites en un colloque consacré à l'emploi de la photogrammétrie dans l'étude et la sauvegarde des monuments historiques, colloque qui s'est tenu à Saint Mandé (France), à l'Institut Géographique National, du 4 au 6 juillet 1968;

Félicitent le Comité Exécutif de son initiative;

Remercient leur hôtes pour la chaleur et l'efficacité de leur accueil;

Après avoir entendu les rapports et les interventions qui ont montré les réalisations actuelles de la photogrammétrie et souligné l'immense travail qui reste à entreprendre dans tous les pays, spécialement dans les régions en voie de développement, moins riches en techniciens et dont le patrimoine culturel est plus menacé par une transformation économique rapide;

Recommandent au Comité Exécutif d'adopter les conclusions suivantes;

I. Les travaux du colloque ayant montré l'adaptation des méthodes photogrammétriques à tous les types de relevés architecturaux, il est urgent de promouvoir et de généraliser l'application de la photogrammétrie à l'étude, à la conservation et à la mise en valeur des monuments et des ensembles historiques, notamment par la constitution systématique d'archives photogrammétriques comme élément essentiel de l'inventaire. Un inventaire de protection ainsi constitué répond aux exigences de la Convention de La Haye sur la Protection des biens culturels en cas de conflit armé concernant les archives de sécurité.

II. A cette fin, il apparaît nécessaire de développer une collaboration plus étroite entre les techniciens photo-

grammètres d'une part, les architectes, les archéologues, les historiens d'art d'autre part. Les débats du colloque ont éloquentement démontré l'efficacité d'une telle collaboration.

III. Dans cette perspective, il est très souhaitable qu'un comité mixte "Conseil International des Monuments et des Sites - Société Internationale de Photogrammétrie" soit constitué dès que possible. Ce Comité contribuerait en particulier à élargir l'audience de la photogrammétrie appliquée à l'architecture auprès des spécialistes de la conservation et de la restauration des monuments, aussi bien que du grand public.

IV. Il est proposé aux Comités Nationaux de l'ICOMOS de promouvoir dans leur pays l'initiation des étudiants en architecture, en urbanisme, en histoire de l'art et en archéologie aux méthodes et aux possibilités techniques de la photogrammétrie. Par ailleurs les services nationaux chargés de la protection du patrimoine culturel devraient être également informés de cette technique et incités à y recourir.

V. L'attention des organisations internationales compétentes dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel est attirée sur la nécessité de créer d'urgence un Centre International disposant d'un personnel et d'un équipement spécialisé, et ayant pour mission :

a) la recherche et le perfectionnement des méthodes et des équipements de photogrammétrie,

b) la formation des techniciens photogrammétris à différents niveaux ,

c) l'exécution de prises de vues et surtout de restitutions photogrammétriques à la demande des pays intéressés.

1. Les participants au colloque suggèrent par ailleurs la création au sein du Centre de documentation que le Conseil International des Monuments et des Sites doit organiser prochainement, d'une section de photogrammétrie architecturale et archéologique qui aurait pour but :

a) de tenir à jour la bibliographie (à partir de la bibliographie établie par Monsieur Carbonnell),

b) d'étudier une certaine normalisation de la présentation des relevés et des archives photogrammétriques,

c) de réunir des archives internationales de photogrammétrie architecturale et de les mettre à la disposition des chercheurs.

2. L'extension aux travaux de photogrammétrie architecturale et archéologique de tous les moyens d'enregistrement photographique (photographies en couleurs toutes variétés d'émulsions) et le développement parallèle des matériels de prise de vue. L'attention des fabricants de matériels est attirée sur le fait qu'a été reconnue unanimement pendant le colloque la rentabilité des procédés photogrammétriques à tous les échelons d'exactitude.

3. L'organisation prochaine par les soins du Conseil International des Monuments et des Sites d'un colloque international consacré aux méthodes et aux possibilités de la vision aérienne pour l'étude de l'environnement des monuments et la planification de la sauvegarde des sites historiques. Les débats du colloque ont, en effet, démontré à de multiples reprises l'intérêt et l'utilité de cette méthode pour la connaissance et la préservation du patrimoine monumental, urbain et rural.

4. La préservation annuelle par les Comités Nationaux d'un rapport sur l'application dans leur pays des recommandations présentées en conclusion de ce colloque.